



COMPTE RENDU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03 MARS 2021

Date de la convocation : 18 Février 2021

Nombre de Membres:

EN EXERCICE : 34

PRESENTS : 26

VOTANTS : 30

ORDRE DU JOUR :

1. Nomination d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du 26 janvier 2021
3. Compte Administratif 2020
4. Compte de Gestion 2020
5. Demande d'autorisation de mise en place d'un prêt relais avec la Caisse d'Epargne dans l'attente de l'emprunt
6. Demande d'autorisation de signer la vente du terrain, sis rue de la Maladrerie, chez le notaire
7. Vote du Budget Primitif 2021
8. Vote de la participation 2021 des communes
9. Questions diverses

Le trois mars deux mille vingt et un à dix- sept heures trente, les membres du Conseil Syndical du Syndicat Mixte Intercommunal à Vocation Scolaire du secteur de Rozay-en-Brie élus par leurs conseils municipaux respectifs, se sont réunis dans la salle de la Mairie de Rozay-en-Brie sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

- Mme MIRAT Géraldine, déléguée titulaire de BERNAY-VILBERT
- Mme ROUSSEAU Christine et Mr PERRIN Ludovic, délégués titulaires de LA CHAPELLE-IGER
- Mr HERRY Thierry et Mme MERCIER Chantal, délégués titulaires de COURPALAY
- Mr ROSSILLI Patrick et Mr BIRLOUET Jacques, délégués titulaires de FONTENAY-TRESIGNY
- Mr BRUYNEEL Fabrice, délégué suppléant de HAUTEFEUILLE
- Mr BASTIEN Didier et Mme PROU Cindy, délégués titulaires de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX
- Mme CHEVALIER Sylvie et Mme COCQUET Daisy, déléguées suppléantes de MARLES-EN-BRIE
- Mme SURAT Sylvie, déléguée titulaire de PEZARCHES
- Mr PERCIK Patrick et Mr DE MATOS Gilbert, délégués titulaires de ROZAY-en -BRIE
- Mr BOYOT Jean-Louis, Mr BRIGOT Bernard délégués titulaires de TOUQUIN
- Mme FRICK Martine et Mr BOUSSARD Alain, délégués titulaires de VAUDOY-EN-BRIE
- Mme LAFORGE Martine, déléguée suppléante de VOINSLES
- Mme FEYNEROL Martine et Mme BENYAHIA déléguées titulaires et Mr PISSIS Jean-Pierre délégué suppléant de CLOS FONTAINE

- Mr BOUDOT Gilles, délégué titulaire de GASTINS
- Mr BRUN Davy et Mr FABRE Gérard, délégués titulaires de QUIERS

Absents Excusés :

- Mme LE CONTE Catherine et Mme BONNEAU Sophie, déléguées titulaires de HAUTEFEUILLE
- Mme BENECH Michèle et Mr LACAS Michel, délégués titulaires de MARLES-EN-BRIE
- Mme RIETSCH Evelyne et Mme GUILLOTIN Julie, déléguées titulaires de VOINSLES
- M. GAINAND Bruno et Mme NAUSSY Solène, délégués titulaires de PECY

Absents représentés :

- Mme PERIGAULT Isabelle (LE PLESSIS-FEU-AUSSOUS) donne procuration à Mr PERCIK Patrick ROZAY-EN-BRIE)
- Mme LEGRAND Sandrine (LE PLESSIS-FEU-AUSSOUS) donne procuration à Mr DE MATOS Gilbert ROZAY-EN-BRIE)
- Mme GNIEWEK Catherine donne procuration à Mme MIRAT Géraldine (BERNAY-VILBERT)
- Mme LEGRAND Virginie donne procuration à Mme SURAT Sylvie (PEZARCHES)
- Mr POMMIER Arnaud donne procuration à Mr BOUDOT Gilles (GASTINS)

Assistaient également à la séance : Mme PERCIK, Secrétaire administrative du Syndicat SMIVOS

Nomination d'un secrétaire de séance : M. BOUDOT Gilles

Approbation du Compte-rendu du 26 Janvier 2021 : à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – SMIVOS :

Le compte administratif 2020 fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

- Recettes de l'exercice 2020 :	153 454.27 €
- Dépenses de l'exercice 2020 :	111 011.69 €

Excédent de clôture 2020	42 442.58 €

Section d'investissement :

- Recettes de l'exercice 2020 :	161 669.28 €
- Dépenses de l'exercice 2020 :	142 926.32 €

- Excédent d'investissement 2020 :	18 742.96 €
- RAR 2020 Dépenses :	- 109 829.40 €
- RAR 2020 Recettes :	600 000.00 €

Excédent de clôture 2020 :	508 913.56 €

Résultat cumulé de l'exercice 2020 : 551 356.14 €

Monsieur le Président vous demande d'approuver le compte administratif 2020 du SMIVOS qui laisse apparaître un résultat cumulé excédentaire de clôture 2020 de **551 356.14 €**

Le doyen d'âge, M. BOYOT Jean-Louis prend la présidence.

Le Président de séance soumet le compte administratif au vote du Comité Syndical après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte Administratif 2020 du SMIVOS

COMPTE DE GESTION 2020

Les résultats du compte de gestion 2020 élaboré par le Receveur Municipal (comptable du trésor) sont identiques au compte administratif 2020 présenté par le Président.

Le compte de gestion pour l'exercice 2020 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Monsieur le Président vous demande d'approuver le compte de gestion 2020 du SMIVOS

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité

APPROUVE le compte de gestion 2020 du Receveur Municipal

AUTORISATION POUR LA MISE EN PLACE D'UN PRÊT RELAIS AVEC LA CAISSE D'EPARGNE AVANT L'EMPRUNT- TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU GYMNASSE DU COLLEGE DE ROZAY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L 2337-3 ;

VU le budget primitif principal du Syndicat SMIVOS approuvé par délibération en date du 28/07/2020;

CONSIDERANT que le Conseil Syndical a décidé la reconstruction du gymnase du collège inscrite au BP 2020

CONSIDÉRANT que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement ;

CONSIDERANT que c'est au Conseil Syndical qu'il revient de prendre la décision en la matière ;

Monsieur le Président expose les informations suivantes au Conseil Syndical du SMIVOS:

Article 1 :

Dans l'attente du versement de la subvention par le Conseil Régional Ile-de-France, le Président propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France un Prêt relais d'un montant de 150 000.00 € avec les caractéristiques suivantes :

Durée : 24 mois

Taux d'intérêt : 0,30 %

Périodicité : trimestrielle

Base de calcul des intérêts : exact/360 jours

Amortissement du capital : in Fine

Frais de dossiers : 0.05% du montant

Possibilité de remboursement anticipé du capital total ou partiel sans indemnité

Article 2 :

Monsieur le Président demande l'autorisation à signer le contrat de Prêt au nom du Syndicat SMIVOS et à être habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution du Prêt et recevoir tous pouvoirs à cet effet.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à contracter le prêt relais d'un montant de 150 000.00 € auprès de la caisse d'épargne.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat du prêt et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

AUTORISATION DE SIGNER L'ACTE DE VENTE DU TERRAIN RUE DE LA MALADRERIE- RECONSTRUCTION DU GYMNASSE DU COLLEGE DE ROZAY

Monsieur le Président rappelle les faits suivants :

Vu la nécessité de reconstruire le gymnase du collège des remparts,

Vu la validation des nouveaux statuts,

Vu le débat d'orientation budgétaire du Conseil du 29/04/2019 durant lequel le Conseil Syndical a **exprimé la volonté du Syndicat SMIVOS d'acquérir le terrain, sis rue de la maladrerie (parcelles AC 89 et AC 147) pour un montant de 450 000 €** (Valeur pénale du terrain estimée à 470 000 € par l'avis du Domaine)

Vu la délibération du 04 février 2020 autorisant Monsieur le Président à consulter et engager un AMO, assistant à maîtrise d'ouvrage, chargé d'établir le dossier de consultation de maîtrise d'œuvre et le suivi des opérations, à consulter et engager un géomètre, chargé d'établir les plans de l'existant selon relevé, à lancer la consultation de la maîtrise d'œuvre, à solliciter les subventions possibles auprès, du Département, de la Région ou de l'Etat.

Vu la délibération du 10 mars 2020 autorisant Monsieur le Président à lancer la consultation pour la construction

Vu l'avant-projet définitif de l'architecte, la notification des subventions et le reste à financer,

Vu la délibération du 26 janvier 2021 retenant la Caisse d'Epargne pour l'emprunt à taux fixe 0.40% sur 15 ans (frais de dossier = 0.05% du montant emprunté)

Monsieur le Président demande au Conseil Syndical l'autorisation de signer la promesse de vente et l'acte de vente des parcelles AC89 et AC147 au nom du syndicat SMIVOS dans l'objectif d'acquérir le terrain pour un montant de 450 000 € et d'y faire construire le nouveau gymnase pour le Collège des Remparts.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président signer l'acte de vente du terrain rue de la Maladrerie pour la reconstruction du nouveau gymnase du Collège de Rozay-en-Brie.

BUDGET PRIMITIF 2021

Le Président **PROPOSE** d'arrêter le BUDGET 2021 SMIVOS équilibré comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes équilibrées : 350 119.24 €

Section d'investissement :

- Dépenses et recettes équilibrées : 4 046 239.49 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité

APPROUVE le Budget 2021, présenté par le Président

VOTE DE LA PARTICIPATION DES COMMUNES POUR LES 2 GYMNASES

Monsieur le Président rappelle que la clé de répartition est proportionnelle au nombre d'élèves et à la population pour les dépenses d'investissement et de 50 % à la charge de Rozay-en-Brie pour les frais de fonctionnement des Gymnases. Les autres frais de fonctionnement sont répartis en fonction de la population.

La participation sera demandée en 2 fois à chaque commune.

COMMUNES	POPULATION INSEE au 01/01/20	PART. 2020	PART.2021 Pour 2 gymnases avec 3 trimestres de rembt capital emprunt	NBRE ELEVES Lycée	NBRE ELEVES Collège
BERNAY-VILBERT	827	4 174.42 €	13 944.60 €	17	49
CLOS FONTAINE	263	1 290.13 €	3 868.30 €	4	11
COURPALAY	1 323	7 311.23 €	21 416.17 €	51	67
FONTENAY-TRESIGNY	5 574	33 355.84 €	67 842.02 €	148	2
GASTINS	689	3 579.90 €	10 768.69 €	18	33
HAUTEFEUILLE	255	1 280.72 €	3 222.32 €	5	6
LA CHAPELLE IGER	169	920.25 €	2 895.75 €	6	10
LE PLESSIS FEU AUSSOUS	591	3 192.01 €	9 640.38 €	20	31
LUMIGNY/NESLES/ORMEAUX	1 527	7 830.43 €	22 009.90 €	36	58
MARLES EN BRIE	1 679	10 244.79 €	20 504.51 €	52	0
PECY	863	4 655.64 €	13 099.65 €	29	37
PEZARCHES	392	2 056.94 €	6 049.79 €	11	18
QUIERS	668	3 671.57 €	11 054.81 €	25	36
ROZAY EN BRIE	2 826	30 008.85 €	59 715.45 €	75	178
TOUQUIN	1 206	6 305.85 €	17 138.66 €	33	43
VAUDOY-EN-BRIE	902	4 698.18 €	15 024.46 €	24	51
VOINSLES	596	3 241.11 €	9 471.18 €	21	29
TOTAUX	20 350	127 817.89 €	307 666.65 €	575	659

Le Conseil Syndical, à l'unanimité

APPROUVE le tableau de la répartition des Communes

QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h20